



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Doubs – Canton de Besançon 1
Commune de DANNEMARIE SUR CRETE

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Publié le
ID : 025-212501951-20230314-2023_DELIB10-DE

ANNEE 2023

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 03 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt heures,

Les membres du conseil municipal de la commune de Dannemarie sur Crête (**15 membres en exercice**) se sont réunis, après convocation en date du 08 03 2023, sous la présidence de M. Sébastien PERRIN, maire de la commune.

Convoqués : Mmes et MM. Sébastien PERRIN – François RAUSCHER – Martine LEOTARD – Cyril LINDEPERG – Delphine DOMBRET – Jean-Luc BARBIER – Benoit COELO – Marie-Thérèse FIGUET – Grégory PAUL – Mathilde COURTOIS – Camille RUAULT

M. Sébastien PERRIN a procédé à l'appel des conseillers municipaux.

9 Présents :

Mmes et MM. Sébastien PERRIN – François RAUSCHER – Cyril LINDEPERG – Delphine DOMBRET – Jean-Luc BARBIER – Benoit COELO – Marie-Thérèse FIGUET – Grégory PAUL – Mathilde COURTOIS –

3 Procurations :

Martine LEOTARD a donné procuration à Jean-Luc BARBIER

Adeline ALVES-COUTINHO a donné procuration à Mathilde COURTOIS

Pascal BILON a donné procuration à François RAUSCHER

3 Absents :

Estelle ECARNOT - Vincent LEGUYON - Camille RUAULT

Nombre de votants : 12

Préambule

- Contrôle du quorum : **9**

- Désignation du secrétaire de séance : Mathilde COURTOIS

Ouverture de la séance à 20H00

DELIBERATION 2023-10 : Désignation des délégués au CA, CI et CE du lycée Granvelle

Le maire expose que pour faire suite à la démission de Madame AKIDI et aux indisponibilités d'autres délégués, il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation des délégués au Conseil d'Administration (CA), au Conseil Intérieur (CI) et au Conseil d'Exploitation (CE) du Lycée Granvelle.

Sont proposés en tant que titulaire et suppléant :

au CA : Sébastien PERRIN et Grégory PAUL

au CI : Jean-Luc BARBIER et Marie-Thérèse FIGUET

au CE : Marie-Thérèse FIGUET et Cyril LINDEPERG

DÉBAT ET VOTE

AUCUNE REMARQUE N'EST FORMULÉE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve les désignations ci-dessus :

par 12 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

Le secrétaire de séance

Le

Le maire, Sébastien PERRIN

Le 14/03/2023.

